

COVID-19

PROTOCOLE À RESPECTER LORS D'UN RENDEZ-VOUS DANS VOTRE ENTREPRISE

Cerfrance Côtes d'Armor fait le choix de maintenir les rendez-vous chez les adhérents sous réserve de la stricte application de ce protocole.

Pour votre santé et celle de nos collaborateurs, nous vous demandons d'appliquer rigoureusement les mesures suivantes :



Port du masque obligatoire pour toutes les personnes présentes et pendant toute la durée du rendez-vous.

Même si le rendez-vous a lieu dans vos locaux, nous vous demandons d'accueillir votre interlocuteur Cerfrance en portant un masque.



Prévoir le rendez-vous dans un espace suffisamment grand et adéquat pour que la distance d'1 mètre minimum puisse être garantie entre vous.



Vous laver ou vous désinfecter les mains au début et à la fin du rendez-vous. Votre interlocuteur Cerfrance le fera aussi.



Respecter tous les gestes barrières (ne pas se serrer la main, tousser ou éternuer dans son coude, ...)

! A NOTER :

- **Il est impératif de prévenir votre interlocuteur Cerfrance afin de décaler votre rendez-vous si :**
 - Vous êtes positif au covid-19
 - Vous êtes identifié comme cas contact
 - Vous présentez des symptômes du covid-19
- **Certains rendez-vous peuvent être réalisés en visio, votre interlocuteur Cerfrance vous en fera la proposition.**

En cas de non-respect de ces règles sanitaires, votre interlocuteur Cerfrance sera dans l'obligation d'annuler le rendez-vous. Ensemble, soyons solidaires et responsables.